

EAUX USEES : MODE D'EMPLOI

Communauté de Communes des Olonnes

Pour l'assainissement, l'année 2015 sera l'année de tous les changements ! A partir du 1^{er} janvier, la compétence «eaux usées» relèvera à 100 % de la Communauté de Communes des Olonnes (CCO) alors qu'elle était jusqu'à présent en partie gérée par les communes. Un transfert qui peut sembler très technique mais qui, dans le quotidien, sera synonyme de simplicité. Bref récapitulatif de ce qu'il faut retenir :

JE N'AI PLUS QU'UN SEUL INTERLOCUTEUR !

Jusqu'à présent 4 gestionnaires se partageaient le domaine des eaux usées (les 3 communes sœurs + la CCO). Une situation qui pouvait parfois porter à confusion. Désormais, il vous suffira d'avoir le réflexe :

Communauté de Communes des Olonnes - Service assainissement

3 avenue Carnot - BP 80391

85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

Tél : 02 51 23 86 19

E-mail : techniques@cc-olonnes.fr

MON RESEAU D'ASSAINISSEMENT, J'EN PRENDS SOIN.

Parce qu'un réseau «eaux usées» bien conçu permet d'éviter de nombreuses complications et que personne n'a envie de voir ses canalisations se boucher ou d'être à l'origine d'une mini pollution, mieux vaut prévenir que guérir en suivant quelques règles simples et faciles à observer :

Assainissement collectif

- Les eaux usées et les eaux pluviales ne font pas bon ménage ! Je prends soin de séparer les deux réseaux.
- Pour éviter les inondations inopinées, je pose des clapets anti-retour sur mes points d'eau se situant en-dessous de la chaussée.
- Parce que rien ne vaut l'intervention d'un professionnel, je confie mes branchements à l'une des entreprises agréées par la CCO.
- Si je vends un bien immobilier, je n'oublie pas que le contrôle de conformité de mon réseau d'eaux usées est obligatoire et qu'il doit être réalisé par une entreprises agréée par la CCO.

Assainissement non collectif

Je suis propriétaire d'une fosse septique ? Je maîtrise sur le bout des doigts les contrôles à effectuer :

- contrôle diagnostic
- contrôle de bon fonctionnement à effectuer tous les 10 ans
- contrôle de conformité si je cède ma propriété
- contrôle d'exécution si je crée une nouvelle fosse.

DES LISTES D'ENTREPRISES AGREEES M'ATTENDENT A LA CCO.

Vous devez intervenir sur la partie publique de votre réseau d'eaux usées ou effectuer un contrôle ? La Communauté de Communes tient à votre disposition des listes d'entreprises agréées.

TOUT SUR L'ASSAINISSEMENT «MADING CCO»

Le règlement d'assainissement est téléchargeable sur le site de la CCO, rubriques «Actualités» et «Assainissement».

Site CCO : www.cc-olonne.fr

Kit pour avoir 20/20 en matière d'assainissement

ALLER SANS RETOUR

- Un clapet anti-retour est le meilleur moyen d'éviter les inondations.
- J'en pose sur toutes mes évacuations situées en-dessous du réseau de collecte.

VERTICALEMENT C'EST MEUX !

Pour qu'une colonne de chute «eaux usées» fonctionne, je m'assure qu'elle est posée verticalement et munie d'un évent au-dessus du toit.

SYPHON MON ALLIE

Le syphon est mon meilleur ami. J'en fais installer sur tous les appareils (baignoire, lavabo...) raccordés aux canalisations.

DES LISTES SVP !

Dès que j'interviens sur le domaine public (branchement, travaux...), je retire auprès de la CCO des listes d'entreprises agréées.

DOMAINE PRIVE
DOMAINE PUBLIC

CHACUN CHEZ SOI

- Toutes les eaux ne se ressemblent pas. Je prévois :
- 1 réseau «eaux usées» en bleu foncé ●
 - 1 réseau «eaux pluviales» en bleu clair ●